

INFORMATIONS AUX PARENTS

Nous tenons d'abord à rappeler que l'accueil extrascolaire (garderie) est un service rendu aux parents en cas de nécessité professionnelle ou en cas de force majeure. Ce n'est pas une école de devoirs ou une plaine de jeux pour jouer avec ses copains après l'école.

FINALITE PRINCIPALE

L'accueil extrascolaire respecte le code de qualité pour les milieux d'accueil. Un projet d'accueil a été élaboré en concertation avec l'accueillant et soumis aux personnes qui confient les enfants. La finalité principale de cet accueil est d'offrir aux familles un accueil de qualité, accessible à tous financièrement, conforme au code de qualité et qui permette de concilier les responsabilités familiales et professionnelles en toute sérénité. En complémentarité avec le projet pédagogique, il est utile de déterminer quelques modalités pratiques qui permettent à l'école, au responsable du projet, aux accueillants, aux enfants et aux personnes qui nous confient les enfants le bon déroulement de l'accueil.

ORGANISATION QUOTIDIENNE

1° Inscription

Avant le premier accueil : une fiche signalétique par enfant, un projet pédagogique et un règlement d'ordre intérieur sont à vous transmettre.

Il n'y a pas d'inscription. Les enfants dont les parents ne sont pas venus les chercher à 15h30 iront à la garderie. La garderie est donc payante à partir de 15h30.

2° L'horaire

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 17h30

MODALITE DE PARTICIPATION

1° Accessibilité

L'accueil extrascolaire de l'école est accessible à tous les enfants inscrits dans l'école.

2° Paiement

- L'intervention financière des personnes qui nous confient les enfants est fixée comme suit : 0,50€ par demi-heure entamée, à partir du troisième enfant 0,50 € pour toute la durée de l'accueil. Les personnes qui confient les enfants doivent s'acquitter du paiement des heures de l'accueil en achetant une carte de 5€ (10x 30 minutes) ou 10€ (20x 30 minutes) auprès de la direction ou du surveillant.

Déduction fiscale possible. Les attestations sont distribuées dans le courant du mois de mars.

La participation financière ne doit pas être un frein, en cas de problème une solution peut-être envisagée et présentée à un responsable du CPAS. Contactez la responsable de l'accueil.

3° Document à remplir

La présence à l'accueil implique l'acceptation du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur.

Une copie du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur, ainsi qu'une fiche signalétique à compléter seront distribuées. Cette fiche ainsi que le talon ci-dessous seront à déposer le premier jour d'accueil à l'accueillant.

4° Assurance-Sécurité

Le service d'accueil extrascolaire bénéficie de la couverture d'une assurance en responsabilité civile.

Pour une simple question de sécurité, entre la fin des cours et le début des activités extrascolaires dans l'enceinte de l'école, les enfants doivent impérativement se trouver sous la surveillance des enseignants.

5° Collation

Merci aux parents de prévoir une boisson et une collation pour l'accueil après l'école, souvent réclamées par les enfants.

✂-----

Je soussigné, parent de

déclare avoir pris connaissance du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur.

Date de signature

Signé de la mention
« Lu et approuvé »